



POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lavaltrie, le 19 avril 2022

1) CONTEXTE

Depuis ses débuts en 2006, l'équipe de la coopérative de la Chasse-Galerie accorde une attention particulière à l'impact environnemental et social de ses activités. Que ce soit par l'élimination des plastiques à usage unique (pailles, vaisselle, bouteilles d'eau), par son offre de produits locaux (bières, spiritueux, café, fromage) ou par son engagement social dans sa communauté, la Chasse-Galerie cherche à s'affirmer comme un leader du développement durable dans la région de Lanaudière.

C'est la nécessité de structurer et de formaliser cette démarche qui amène la Chasse-Galerie à se doter d'une politique de développement durable et à mettre en place un plan d'action biennal. À travers cette démarche, l'équipe de la Chasse-Galerie vise à donner l'exemple en créant un milieu sain et positif pour sa communauté, ses employés, son public et les artistes.

2) PORTÉE

Cette politique encadre toutes les activités de la Coopérative, incluant mais sans s'y limiter, la création, la diffusion, la webdiffusion, les événements et les locations du Café culturel de la Chasse-Galerie.

Toutes les parties prenantes, partenaires, public, artistes, commanditaires et fournisseurs sont invités à contribuer à nos efforts, à bénéficier de leurs résultats et à proposer des idées innovantes.

3) VALEURS ET PRINCIPES

Accessibilité : La Chasse-Galerie a à cœur d'offrir une grande diversité de contenus culturels et d'en assurer une diffusion exempte de discriminations et de barrières (physiques, financières, sociales).

Équité, inclusion, solidarité sociale : Les lieux de création et de diffusion sont un vecteur important d'équité entre les individus et d'inclusion au sein de la communauté. Les mesures favorisant l'accès à la culture à des publics plus vulnérables doivent être encouragées.

Efficacité économique : La prospérité économique, lorsqu'elle est exempte d'externalités négatives sur l'environnement et les communautés, est favorable au progrès social. La création d'emplois de qualité et l'achat local et responsable sont des exemples qui contribuent à la santé économique des communautés et des régions.

Protection du patrimoine culturel : Le patrimoine culturel témoigne de notre identité collective et nos bâtiments, nos biens et nos traditions doivent être protégés et mis en valeur pour que les générations futures puissent en bénéficier.

Responsabilité environnementale : L'utilisation efficace des ressources et la saine gestion de nos matières résiduelles dans le but de minimiser les impacts sur l'environnement doit faire partie intégrante de nos activités.



4) DÉFINITION

Au Québec, le développement durable s'entend donc d'«*un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.* »¹

5) ORIENTATIONS

L'orientation principale de cette politique est de rendre officielle et pérenne une démarche d'amélioration continue en ce qui concerne le développement durable dans le cadre des activités du Café culturel de la Chasse-galerie. L'objectif est de toujours chercher à améliorer nos pratiques, dans une volonté d'équilibre entre, d'une part, la croissance et le développement de nos activités, et d'autre part, la réduction de l'impact négatif de celles-ci.

Parallèlement à cette démarche, le Café culturel de la Chasse-galerie déposera sa demande pour obtenir l'accréditation Scène Écoresponsable en 2022. Le processus d'obtention et de maintien de l'accréditation exige la mise en place d'un plan d'action biennal, nous permettant de fixer des objectifs précis et de structurer les mesures pour les atteindre.

6) DOMAINES D'INTERVENTION

Les domaines d'intervention pour lesquels des actions seront mises en place sont les suivants :

- Approvisionnement (bar et équipements)
- Communication et promotion
- Énergie et ressources
- Engagement social et gouvernance
- Gestion des matières résiduelles

7) STRUCTURE

Le Comité Développement durable de la Chasse-galerie, composé du directeur général, du gérant de salle, de la responsable de la billetterie, d'un représentant de l'équipe technique et d'un représentant du conseil d'administration, est en charge de l'application de cette politique ainsi que de la conception et de la mise en œuvre des plans d'action biennaux. Le comité Développement durable se réunit au minimum 4 fois par année.

8) ADOPTION ET RÉVISION

Cette politique d'engagement envers le développement durable a été adoptée lors d'une réunion régulière du conseil d'administration le 19 avril 2022, elle peut faire l'objet d'une révision à la discrétion du conseil.

¹ [1] À propos du développement durable,
<https://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/definition.htm>